

Des paroles aux actes

Vous souhaitez une société qui place l'humain au cœur de son projet, reconnaissant le respect des droits culturels comme fondement de celui de la dignité humaine, particuliers et ONG militants de la citoyenneté, entreprises engagées dans la RSE, collectivités « Amies des aînés »...

*Rejoignez le collectif Agapé
Participez à la Campagne « Droits culturels & Vivre ensemble »*

Agir avec Agapé, c'est...

- **Souscrire** au Manifeste fondateur du Collectif national Droits culturels & Vivre ensemble, faire connaître son appel pour un Pacte culturel républicain.
- **Sensibiliser** sur les enjeux des discriminations et des droits culturels
 - par la mobilisation de ses proches, de ses réseaux, d'habitants, d'instances, d'élus de son quartier, de sa ville...
 - par la participation à des rencontres, la rédaction d'articles, l'implication dans des émissions radiophoniques et télévisuelles,...
- **Être force de propositions** par des préconisations à inscrire dans le Grand livre blanc de la culture.

Agir avec Agapé, c'est...

- **Disposer d'outils d'information et de sensibilisation**
Newsletter mensuelle Droits culturels & Accessibilité, flyers, plaquettes, affiches, clips vidéo, expositions itinérantes, fiches documentaires, etc. disponibles sur le site Internet www.culturecitoyennete.com

Agir avec Agapé, c'est...

- **Accompagner son développement**
Fonctionnement, outils d'information et de sensibilisation, recherche en accessibilité culturelle pour des personnes en situation de handicap extrême...
- **Cotisations annuelles, dons et mécénat***

ÊTRE MEMBRE DU COLLECTIF AGAPÉ

MEMBRE ORDINAIRE

- Individuel : à partir de 10 euros
- Organisme : à partir de 300 euros

MEMBRE DU CERCLE DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS PARTENAIRES

- Club Van Gogh : à partir de 3000 euros/annuels
- Club Beethoven : à partir de 30000 euros/annuels

GRAND DONATEUR : à partir de 5000 euros

MODALITÉS DES DONS

→ En ligne : <https://www.helloasso.com/associations/cemaforre>

→ Par virement, en mentionnant "Don Agapé" :
IBAN FR76 4255 9100 0008 0037 5897 622

→ Par chèque à l'ordre de Cemaforre, en mentionnant au dos "Don Agapé", à envoyer à : Cemaforre
3, villa Saint Fargeau
75020 Paris

*La réduction d'impôt est égale à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu de la personne donatrice soumise à l'impôt sur le revenu ou égale à 60 % du montant du don dans la limite de 5 % du CA pour les entreprises (qu'elles soient passibles de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés).

Agapé

Collectif national
Droits culturels & Vivre ensemble

Avec le soutien du ministère
de la Culture et de la Communication
et du Conseil régional Île de France.

île de France



Design graphique : Agence Twapimmoa

Des millions d'exclus de la vie culturelle

HANDICAP • GRAND ÂGE • PRÉCARITÉ • DIVERSITÉ

Moi, j'ai choisi d'agir

Raymonde Viret - 94 ans,
Ambassadrice d'Agapé

Officier de l'Ordre des Arts et des Lettres.
Auteure, chanteuse lyrique et professeure de chant

Et vous ?

Rejoignez-moi au sein d'Agapé

Contact : collectifagape@gmail.com
www.culturecitoyennete.com

Agapé

Collectif national
Droits culturels
& Vivre ensemble

Nous sommes tous concernés aujourd'hui comme demain. Défendons la possibilité de participation de tous à la vie culturelle. Des personnes âgées au sein d'Ehpad, de maisons de retraite, des enfants et adultes handicapés, autistes, polyhandicapés, des personnes en grande précarité, sont victimes d'exclusions et de discriminations culturelles. Il existe même des personnes victimes d'une exclusion culturelle absolue car astreintes à ne recevoir que des soins de nursing, abandonnées sans aucune possibilité d'accès à la moindre nourriture culturelle, ni à une quelconque pratique artistique.

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte [...] à la culture »

PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DE 1946

MANIFESTE FONDATEUR

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté »*

HANDICAP • GRAND ÂGE • PRÉCARITÉ • DIVERSITÉ

*Déclaration universelle des droits de l'Homme - art.27

Un collectif laïque et apolitique, crée face aux constats d'exclusions, de discriminations et d'apartheids culturels frappant des millions d'enfants et d'adultes handicapés, des personnes âgées en manque d'autonomie, des malades d'Alzheimer, des personnes en précarité ou issues de la diversité. Son manifeste fondateur a été rédigé suite à de nombreux échanges entre des acteurs de tous horizons, dans le cadre de mobilisations locales, régionales et nationales. Devant l'ampleur des problèmes, il nous est apparu nécessaire de porter une vaste campagne de mobilisation dans la durée, d'introduire ce sujet dans le débat public, pour susciter le sursaut moral et la prise de conscience indispensables pour rendre les droits culturels effectifs. Nous souhaitons promouvoir la recherche en accessibilité culturelle et artistique, élaborer un Grand livre blanc de la culture afin de contribuer à la mise en œuvre d'un plan national d'action incarnant un véritable Pacte culturel républicain.

André Fertier, porte-parole du collectif
Président de Cemaforre

Agapé est un collectif informel créé à l'initiative de Cemaforre, Centre national de ressources pour l'accessibilité culturelle soutenu par le Ministère de la culture et de la communication.

Nous, réunis dans ce collectif laïque et apolitique, signons ce Manifeste, considérant que, pour toute personne, le respect du droit de pouvoir participer à la vie culturelle est inséparable du respect de la dignité humaine et qu'il est aussi une condition préalable au Vivre ensemble.

En cette année 2018, le 70^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, nous fait le devoir de nous questionner sur l'application de ses dispositions en France, et spécialement celles concernant les droits culturels visés à son article 27 comme sur celle du principe inscrit dans le Préambule de la Constitution Française de 1946 : « La Nation garantit l'égal accès du mineur et de l'adulte [...] à la culture ».

Des millions de victimes d'exclusions, de discriminations et d'apartheids culturels !

Or, force est de constater qu'en dépit de ces principes dont les portées éthique et juridique sont incontestables, des millions de personnes subissent en France exclusions, discriminations et apartheids culturels.

C'est le cas d'habitants de quartiers défavorisés notamment en banlieues et d'autres en zones rurales souffrant de désertification culturelle, mais aussi d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés, polyhandicapés, autistes, de personnes âgées en manque d'autonomie, de malades d'Alzheimer, de personnes en précarité, migrantes, qu'elles vivent en logements privés, institutions d'accueil, structures pénitentiaires, ou encore qu'elles soient sans domicile.

Pire, il existe même des personnes victimes d'une exclusion culturelle absolue, car astreintes à ne recevoir que des soins de nursing, n'étant considérées qu'au regard de leurs seules données biologiques et de ce fait, abandonnées sans aucun accès à la moindre nourriture culturelle.

Cette situation est, à l'évidence, inacceptable parce qu'indigne de toute société humaine !

Nous, engagés dans ce Collectif, estimons que nous ne sommes pas face à une fatalité. La grande richesse de ressources, d'initiatives et de savoir-faire dont dispose notre pays, permet d'envisager de sortir d'un tel désastre sociétal. C'est pourquoi nous appelons à une forte mobilisation pour une prise de conscience et un sursaut moral indispensables à l'élaboration d'un plan national d'action. Ce plan devrait avoir pour objet la refondation des politiques publiques impactant les possibilités pour tous de participer à la vie culturelle en toute égalité et sans aucune discrimination. D'ores et déjà, parmi les principaux objectifs à poursuivre, nous souhaitons :

- des établissements et services culturels et de loisirs, éthiques, qui ne laissent à l'écart ni les personnes âgées en manque d'autonomie, ni les malades d'Alzheimer, notamment en maisons de retraite Ehpad, ni les enfants et adultes handicapés, autistes, ni les personnes en grande précarité,
- un réaménagement territorial équitable de l'offre culturelle, dans une logique de proximité en particulier dans les quartiers défavorisés et dans certaines zones rurales,
- un dispositif national pour lutter contre la fracture numérique donnant ainsi la possibilité pour tous d'accéder à Internet de façon autonome.

Appel pour l'adoption et la mise en œuvre d'un véritable Pacte culturel républicain !

Rejoignez le Collectif national **Agapé**, pour soutenir son lancement officiel le 10 décembre 2018 (DATE ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME), la Campagne « Droits culturels & Vivre ensemble » 2019, la recherche en accessibilité culturelle et artistique et apportez votre contribution à l'élaboration du Grand livre blanc de la culture.

Devenez **Ambassadeur du Collectif**, à titre personnel ou en tant qu'organisme.

Contact : collectifagape@gmail.com • www.culturecitoyennete.com

